

(N° 150.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 10 JUIN 1853.

---

### **Rapport de la Commission de la Guerre chargée d'examiner le Projet de Loi relatif à l'aliénation de Biens Domaniaux, et concernant un crédit de fr. 3,500,600 au Département de la Guerre.**

*(Voir les Nos 283 et 303 de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. DESMANET DE BIESME, vice-président ; le Comte DE ROBIANO, le  
Comte DE RENESSE, MOSSELMAN, et VAN SCHOOR, rapporteur.

MESSIEURS,

Un crédit de 3,500,600 fr. est demandé pour le Département de la Guerre ; ce crédit est destiné à couvrir des dépenses occasionnées par la démolition de quelques-unes de nos forteresses, et à pourvoir à celles que réclament encore plusieurs travaux de fortifications ainsi que le matériel de l'artillerie.

Au rapport de la section centrale se trouve joint un tableau fourni par le Gouvernement et indiquant le détail des dépenses auxquelles est affecté le crédit pétitionné ; ces renseignements étant de nature à nous donner notre complet apaisement, votre Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

*Le Vice-Président,*  
Vicomte DESMANET DE BIESME.

*Le Rapporteur,*  
JH. VAN SCHOOR.